



# Bastia

CITÀ DI CULTURA

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 23 avril 2026

**Objet : Désignation des représentants au sein de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif du Sporting Club de Bastia (SCIC SCB)**

**Date de la convocation : 17 avril 2026**

**Date d'affichage de la convocation : 17 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à 14h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles SIMEONI

**Nombre de membres composant l'assemblée : 43**

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Quorum : 22**

**Nombre de membres présents : 37**

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer**

**Etaient présents**: Monsieur Gilles SIMEONI ; Madame Hélène BERETTI ; Monsieur Laurent PAPAZIAN ; Madame Emmanuelle DE GENTILI ; Monsieur Pierre ORSINI ; Madame Josephine NATALI ; Monsieur Pierre SAVELLI ; Madame Marie STROMBONI ; Monsieur Pasquale CASTELLANI ; Madame Mattea LACAVE ; Monsieur Paul TIERI ; Madame Lauda GUIDICELLI SBRAGGIA ; Monsieur Serge LINALE ; Madame Anne-Marie CARRIER ; Monsieur Pierre PIERI ; Madame Françoise FILIPPI ; Monsieur Philippe CIMINO ; Madame Carulina COLOMBANI ; Madame Angelina MANGANO ; Monsieur Antoine GRAZIANI ; Madame Danielle MATTEI ; Monsieur François FABIANI ; Monsieur Alain DEL MORO ; Madame Mathilde MATTEI ; Monsieur Franck DASSIBAT ; Madame Emmanuelle LUCIANI ; Monsieur Michel TERRACHON ; Madame Marie- Dominique NASICA ; Monsieur Julien MORGANTI ; Madame Allison FIESCHI ; Monsieur Sylvain FANTI ; Madame Hélène SALGE ; Monsieur Matthieu RICCI ; Monsieur Nicolas BATTINI ; Madame Valérie IDDA ; Monsieur Michel BRUSCHINI.

**Etaient absents** :

Madame Josepha OLIVESI ; Monsieur Jean Martin MONDOLONI ; Monsieur Jean Sébastien DE CASALTA ; Madame Catherine CASIMIRI.

**Ont donné pouvoir** :

Monsieur Philippe VIGNOLI à Monsieur CASTELLANI Pasquale

Madame Marie-Claire POGGI à Monsieur FANTI Sylvain

Monsieur Gilles Simeoni ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :

Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-33 ;

**Vu** la délibération de notre collectivité n° 2019/01/JUIL/28 en date du 23 juillet 2019 portant Approbation de la participation de la ville à la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) constituée par le Sporting Club de Bastia ;

**Vu** la délibération n°2026/AVR/01/07 en date du 23 avril 2026 portant décision de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ;

**Vu** les statuts de la société et notamment les articles 13-2 et 19 ;

**Considérant** que le Sporting Club de Bastia est constitué sous la forme d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), organisée en société anonyme à capital variable ;

**Considérant** l'adhésion de notre collectivité à la SCIC constituée par le Sporting Club de Bastia ;

**Considérant** que cette structure a notamment pour objet de contribuer, par ses activités, à des missions d'intérêt général local telles que l'éducation des jeunes, la promotion de la santé publique, la lutte contre l'échec scolaire ainsi que la réduction des inégalités sociales et culturelles ;

**Considérant** que la société comprend sept catégories d'associés, les collectivités publiques relevant de la septième catégorie ;

**Considérant** une répartition des associés en collèges de vote, les collectivités publiques étant intégrées au collège E, auquel est attribué 10 % du poids total des droits de vote. Le principe applicable est celui d'« un associé, une voix » au sein de chaque collège ;

**Considérant** qu'il convient de procéder à la désignation des représentants de la collectivité appelés à siéger au sein des instances de la SCIC SCB.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil Municipal,*

*A la majorité des votants, Madame Hélène SALGE ; Monsieur Julien MORGANTI ; Monsieur Sylvain FANTI ; Madame Allison FIESCHI ; Monsieur Mathieu RICCI s'étant abstenus.*

#### **Article unique :**

- **Désigne** un membre titulaire et un membre suppléant du conseil municipal comme représentants avec voix délibérative de la commune au sein de toutes les instances de la SCIC SCB suivants :

Titulaire :

- Monsieur Didier Grassi

Suppléant :

- Monsieur Antoine Graziani

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,



Mattea LACAVE

Le Maire,



Gilles SIMEONI

*Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

*La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.*